

LES CIMES VEAUCHOISES
Règles de fonctionnement pour le créneau famille (samedi matin)
2017/2018

- Créneau adulte-enfants : samedi 10h-13h
- Seuls les enfants dont les parents sont licenciés et pratiquants au sein du club, auront l'autorisation de grimper.
- Les parents devront posséder les principales notions de sécurité de l'assurage de personnes.
- Les enfants seront sous la responsabilité des parents pendant la séance d'escalade.
- Enfant = toute personne de moins de 18 ans.
- Pour les jeunes enfants seuls les harnais sont acceptés (type ouistiti).

Si l'enfant est confié à une tierce personne :

Les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal. Nous vous demandons de remplir le document ci-dessous ; vous indiquerez le nom de cette personne, son lien avec l'enfant. Cette personne sera obligatoirement licenciée au club.

Nous, soussignés,, père, mère,
responsable légal (à entourer), de l'enfant :, autorisons la
personne indiquée ci-dessous à accompagner notre enfant à l'escalade.

Nom de la personne autorisée :

Lien avec l'enfant :

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

Signature du représentant légal de l'enfant